

Cheminement d'un projet acéricole



Fiche descriptive du potentiel acéricole

Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
 - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
 - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
 - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
 - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs liés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1^{re} avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou pgaudet@matawinie.org.

Nom de projet : CHE_W

Municipalité : Chertsey

Voie publique la plus près : avenue du lac Clair nord

Numéro de lot(s) : 5 109 111, 5 109 112, 5 109 113, 5 109, 114

Vocation MRC¹ : Paysage acéricole

Lot enclavé² : Non

Description générale

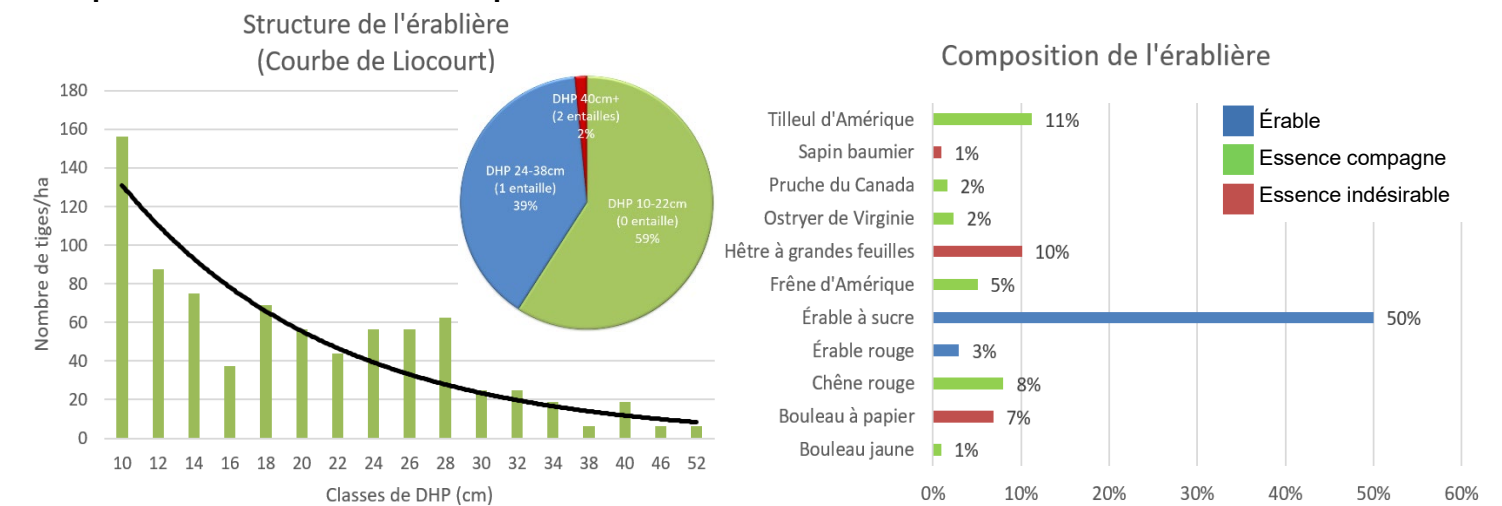
La superficie échantillonnée³ s'étend sur des altitudes variant de 290m à 370m. La topographie se présente essentiellement comme une partie de montagne avec des versants allant de l'est au sud. Il y a présence de pentes fortes assez étendues dans tous les peuplements. Des plateaux se trouvent au nord du secteur échantillonné. Deux ruisseaux ont été répertoriés dans la superficie échantillonnée. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures, conformément à la réglementation applicable. Des accès motorisés sont présents un peu partout, confirmant une bonne accessibilité au secteur.

D'après nos données, la superficie acéricole retenue³ serait formée d'une seule section exploitable. Le point le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouve au bord de l'avenue du lac Clair nord. D'anciennes coupes partielles sont présentes sur les pentes plus douces. On trouve une bonne diversité d'essence dans le secteur. Les peuplements CHE_W_P2 et CHE_W_P3 sont voués à évoluer en érablière puisque les gros peupliers qu'on y retrouve sont en fin de vie.

La superficie acéricole retenue³ présente un déséquilibre des **classes de diamètre** des tiges d'érable. Les tiges de relève (10-22cm) représentent plus du tiers des érables (59%), les petites et moyennes tiges (24-58cm) représentent seulement 41% et il n'y a aucune grosse tige (60cm+). La répartition des classes de diamètres de l'ensemble des tiges présente un faible déséquilibre. La **structure** est irrégulière multiétagée et tend vers une structure inéquienne⁴. La **composition forestière**, avec 53 % d'érables, 28 % d'essences compagnes et 18 % d'essences indésirables, est équilibrée. Le hêtre à grandes feuilles représente 10 % de la surface terrière. Il y a un problème important au niveau de la **régénération** en érable⁵; le hêtre domine le stade gaulis⁶.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE ³	
Superficie (hectare)	5,59
Surface terrière moyenne par hectare (m ²)	31,82
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m ²)	16,98
Pourcentage de la ST en érable (%)	53%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10cm et +)	792
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	375
Moyenne d'entailles par hectare	208
Capacité d'entailage immédiate théorique	1 162
Potentiel acéricole	BON

Composition et structure de la superficie retenue



¹ Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

² Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

³ La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

⁴ Déf. : Se dit d'un peuplement ou d'une forêt dont les arbres appartiennent à plus d'une classe d'âge. Généralement les arbres appartiennent à au moins trois classes d'âge. [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

⁵ L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide L'État de santé des érabières – démarche diagnostique. Centre ACER, 2012, 61 p.

⁶ Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

Résultats de la superficie échantillonnée

Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
CHE_W_P1	11,72	6	000, 001, 002, 003, 006, 008	12
CHE_W_P2	4,09	2	004, 005	4
CHE_W_P3	4,38	2	007, 010	4
CHE_W_P4	5,95	4	009, 011, 012, 013	7
Totaux	26,14	14		27

Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
CHE_W_P1	17,14	10,03	58%	6%	304	19,5	79	927	FAIBLE
CHE_W_P2	32,87	8,28	25%	11%	325	17,3	63	255	FAIBLE
CHE_W_P3	28,84	9,76	34%	15%	325	18,2	63	273	FAIBLE
CHE_W_P4	29,60	15,67	53%	10%	413	20,7	175	1041	MOYEN

État de la régénération (gaules⁶ seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER ⁷	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE ⁵
CHE_W_P1	58%	75%	17%	Problème important
CHE_W_P2	0%	75%	0%	Problème important
CHE_W_P3	25%	50%	25%	Problème important
CHE_W_P4	29%	86%	29%	Problème important

Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole⁸

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
CHE_W_P1	11,72	113	1 324	163	1 910	221	2 590
CHE_W_P2	4,09	100	409	113	462	188	768
CHE_W_P3	4,38	100	438	113	494	188	823
CHE_W_P4	5,95	194	1 154	238	1 416	300	1 785
Totaux	26,14		3 325 ent.		4 282 ent.		5 966 ent.

⁷ L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

⁸ Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érabièrre.

